



Photo Frédéric Pascal

Avant le projet « Gamin », les enfants classés « à risques » et considérés comme de futurs délinquants seront-ils, un jour, incarcérés dès l'enfance pour ne nuire à personne ?

comme le signale Carole Sandrel, les préfets ont manifesté pour ces fichiers un intérêt que le souci de la santé des enfants ne suffit pas à expliquer. » Opposé aux citoyens, le secret médical ne l'est plus d'une administration à l'autre.

« Il faut contrôler les 2 à 3 % de la population d'où viennent 90 % de la délinquance » déclarait M. Poniatowski qui fut successivement Ministre de la Santé, puis Ministre de l'Intérieur. Et comment mieux les contrôler qu'en les transformant en assistés, en faisant en sorte que le droit d'éducation et le droit de garde des enfants en difficulté passent tout entiers à l'État. Voilà à quoi répond le projet GAMIN. A travers le contrôle sanitaire et social, on est en train de gérer toute une population. Et les enfants servent ici à la régulation d'un système économique, indifférent au sort de cette nouvelle « majorité opprimée ».

En vérité l'objectif poursuivi par les auteurs du projet GAMIN n'est que trop clair. Il s'agit tout simplement de fichier, de suivre, de contrôler des enfants, dont on sait qu'ils sont condamnés à devenir des délinquants et des criminels avant même d'être nés, parce que les conditions sociales, affectives, psychiques dans lesquelles ils auront été élevés les voue d'avance à une misère qui fera d'eux des associés, des exclus et des révoltés contre la société.

En les surveillant, avant même leur naissance, on pourra plus facilement les emprisonner ou, le cas échéant, les guillotiner.

CHANTAGE POLICIER SUR LES PARENTS

La politique sociale suivie à l'égard de l'enfance ressemble pour une grande part à une vaste politique de chantage. Et il est bien difficile aux parents, aux « assistés », de

pouvoir y résister, contraints qu'ils sont de laisser fichier leurs enfants s'ils veulent recevoir, en contrepartie, les moyens de les faire vivre.

Les travailleurs médico-sociaux n'ont pas, non plus, dans ce système la partie belle. Chargés d'aller vérifier dans les familles si les enfants fichés « à risque » par le programme de l'ordinateur le sont véritablement, ces travailleurs se voient de plus en plus réduits à un rôle « d'agents de renseignements », de « contrôleurs » de la population. Car, eux non plus, n'ont pas le choix. Obligés de répondre à la demande des gens, demande d'argent la plupart du temps, ils livrent à leur tour, des informations, bien conscients de l'usage que l'on peut en faire.

« De toute façon, nous dit l'un d'entre eux, assistant social en psychiatrie à Argenteuil, dans le Val-d'Oise, nous ne savons presque rien du circuit actuel des dossiers ».

« Nous savons très bien, répond un autre, qu'on ne compense pas un handicap par une allocation, sauf peut-être dans le cas d'un accident du travail, mais c'est pour nous déculpabiliser qu'on donne de l'argent aux handicapés ».

POURQUOI FICHER LES ENFANTS

Ces informations, on demande même aux travailleurs médico-sociaux de les recueillir par tous les moyens. Bernard Privé, responsable du projet informatique, ne s'en cache pas, qui expliquait en 1975 :

« Nous avons donné des consignes strictes aux puéricultrices afin qu'elles soient capables d'opérer une marche arrière, c'est-à-dire de donner à leur visite une autre raison que la véritable. »

Qu'est-ce qui intéresse donc tant l'État à mettre un tel système en place ! Officiellement, il s'agit de mieux contrôler l'action sanitaire et sociale et de lui assurer une plus grande ef-

ficacité. Sur le dernier point déjà, on peut douter du résultat obtenu. Dans l'ancien système, travailleurs sociaux et puéricultrices étaient avisés des naissances avant la sortie de la maternité. Avec le projet GAMIN, compte tenu du nombre d'opérations à effectuer, le délai serait au moins d'un mois. Comme dans le cas d'une luxation congénitale de la hanche ou d'un pied bot, il est nécessaire d'intervenir dans les quinze jours, on peut se demander si la notion de dépistage précoce a encore un sens pour le Ministère de la Santé.

Que cette idée soit révoltante, c'est possible. Mais ce qui est très intéressant, c'est qu'elle constitue un aveu des Pouvoirs Publics : l'aveu que les délinquants et les criminels sont les victimes d'un déterminisme social, dû à la médiocrité et à la misère de leur milieu familial, qui les poussera au crime. L'aveu que les délinquants et les criminels sont fabriqués de toutes pièces par la société qui va les fichier, les pister, les juger et les condamner, grâce à un dossier qui aura été constitué avant même leur naissance.

Zadig.

BIBLIOGRAPHIE :

- Textes et documents des travailleurs sociaux de l'Union Régionale Parisienne C.F.D.T.
- Textes et documents du Syndicat de la Magistrature.
- « La société contre l'enfant » de Carole Sandrel (Stock 1976).
- Entretiens divers avec des travailleurs sociaux, des médecins et des juges pour enfants.



Photo Didier Eberoni

Le miracle de l'informatique : les ordinateurs vont permettre de déceler les futurs délinquants et criminels dès avant leur naissance. En installant une guillotine dans chaque maternité, on pourrait prévenir le crime dès l'accouchement.

LE Pr GRASSE PRÉFÈRE LA PROSTITUTION ET SE PRONONCE POUR L'ABANDON DE LA BLOUSE BLANCHE PAR LES CHIRURGIENS

Au cours du VI^e congrès du mouvement catholique « Laissez-les-vivre », le Prof. Pierre-Paul Grassé, professeur à l'Université de Paris, a pris la défense de la prostitution et s'est prononcé en faveur de l'abandon par les chirurgiens de la blouse blanche au profit d'un habit rouge, sur lequel le sang aurait le mérite de n'être plus visible.

On ignore si la position du Prof. Grassé engage tout le mouvement et l'archevêché ou si elle n'engage que lui.

« La prostitution, a déclaré le professeur, avilit moins la femme que cette pratique honteuse, l'avortement, qui fait d'elle un simple jouet de lubricité... Comment les femmes, qui exigent leur libération, peuvent-elles préconiser une pratique qui fait d'elles des bêtes à donner le plaisir ? Quant aux avorteurs, qu'ils abandonnent la blouse blanche et la troquent contre un habit écarlate où les giclures du sang ne se verront plus !... Que les noms de ces pourvoyeurs de limbes soient portés à la connaissance de

tous... Le crime appelle le châtiement de ces assassins, qui se complaisent dans le sang et l'ordure ».

Une négociation serait en cours entre le Saint-Siège et l'ordre des médecins pour que ceux-ci puissent troquer leurs blouses blanches contre les robes des cardinaux.

On apprend également de source officielle que Jean Richard souhaiterait s'assurer, par contrat, les compétences du Prof. Grassé pour la prochaine tournée de son cirque. Le Prof. Grassé est zoologue.

